

DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL ♦ N° 24/2025

Nombre de conseillers	En exercice :	15
	Présents :	11
	Votants :	14

L'an deux mil vingt-cinq, le treize mai, le Conseil Municipal de la Commune de LAPLUME dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire salle du Conseil Municipal à la Mairie, sous la présidence de Madame Séverine COUDERT, Maire.

Présents : MMES COUDERT Séverine, GAICHIES Chantal, ROBIN Alvina, GRAS Mireille, MINATO Sylvie, PERRET Laurence, LARVOL Katell.
MM. LABADIE Jean-Marc, GUINEDOR Christophe, BACQUA Éric, BÉNARD Cédric, BIOLATO Jean-Paul, PAILLET Michel.

Absents : MM MUSSOTTE Cédric, ROUANNE Pascal.

Secrétaire de séance : M LABADIE Jean-Marc.

Date de convocation : 7 mai 2025.

OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION AU TITRE DU FONDS DE SOLIDARITÉ TERRITORIAL (FST) – AGGLOMÉRATION D'AGEN – PARKING DU BOULEVARD DU COUCHANT

Annule et remplace la précédente délibération n° 77/2024 en date du 16 décembre 2024 suite à une erreur matérielle.

Madame le Maire,

Vu l'ouverture au public de la Halle pennavienne depuis le 1^{er} juillet 2024,

Vu l'insuffisance de places de stationnement dans le bourg lors des manifestations qui ont lieu dans la Halle pennavienne,

Considérant qu'il y a lieu d'effectuer des travaux de stationnement et de cheminement piétonnier dans le but d'améliorer l'offre de stationnement et l'accès à la Halle pennavienne par le boulevard du Couchant,

Considérant que ce projet peut bénéficier d'une aide de l'Agglomération d'Agen au titre du Fonds de Solidarité Territorial (FST) pour l'opération « Création ou aménagement, entretien et gestion de voirie et parcs de stationnement d'intérêt communautaire ».

Madame le Maire propose d'effectuer des travaux de réalisation d'un parking et d'un cheminement piétonnier qui s'avèrent nécessaires, par la création de 35 places de parking sur les parcelles section M numéros 69 et 70, d'un marquage au sol, d'un bassin de rétention, de végétalisation avec des arbres d'ombrage et de la pose d'un éclairage.

Madame le Maire présente le plan de financement prévisionnel :

DÉPENSES € en HT		RECETTES € (Subventions sollicitées)	
Travaux	78 356.00 €	Département « Amendes de police »	6 080.00 €
		Département « FACIL »	7 500.00 €
		Agglomération d'Agen FST 2025	12 596.59 €
		TOTAL SUBVENTIONS	26 176.59 €
		Autofinancement	52 179.41 €

**Où l'exposé de Madame le Maire et après en avoir délibéré,
Le conseil municipal, à l'unanimité, décide :**



DÉLIBÉRATION du CONSEIL MUNICIPAL ♦ N° 24/2025

<u>Nombre de conseillers</u>	En exercice :	15
	Présents :	11
	Votants :	14

- **DE VALIDER** le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus,
- **D'EFFECTUER** les travaux de création d'un parking et d'un cheminement piétonnier boulevard du Couchant,
- **D'AUTORISER** Madame le Maire à solliciter l'aide de l'Agglomération d'Agen au titre du Fonds de Solidarité Territorial (FST),
- **D'INSCRIRE** la part restant à la charge de la commune.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

Au registre sont les signatures. Pour copie conforme.

A Laplume, le 14 mai 2025.

Le secrétaire de séance
Jean-Marc LABADIE

Le Maire,
Séverine COUDERT

